

MENTIONS LÉGALES ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE L'APPLICATION LIFEHOME CONNECT

Version applicable au 17/08/2022

L'Application est éditée par la Société LIFEHOME IMMO,
SAS au capital de 10 000 euros dont le siège social est situé au 9 rue Robert
Schuman, 34430 SAINT JEAN DE VEDAS, immatriculée au registre du commerce et
des sociétés de Marseille sous le numéro RCS 839 468 840,

Représentée par Monsieur Laurent JOUANIN en sa qualité de président.
Téléphone : +33 (0)4 67 08 39 51

Hébergeur : Google cloud

Article 1 – Cadre juridique

L'Application est éditée par La société LIFEHOME IMMO, SAS au capital de 10 000
euros dont le siège social est situé au 9 rue Robert Schuman, 34430 SAINT JEAN
DE VEDAS immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier
sous le numéro RCS 839 468 840

Représentée par Monsieur Laurent JOUANIN en sa qualité de président.
(dénommée ci-après « la société éditrice »).

L'acceptation des présentes Conditions Générales d'Utilisation (dénommées ci-après
« CGU ») est la condition préalable à l'utilisation du Service décrit aux présentes.

L'acceptation des CGU se fait par le biais d'une case à cocher lors de l'inscription de
l'utilisateur (« J'accepte les Conditions d'utilisation ») et un lien hypertexte
permettant de les consulter est inséré de manière lisible dans le courriel d'activation
de compte.

L'Internaute reconnaît qu'en utilisant l'application éditée par la société éditrice, il
s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation, notamment l'article 5.

Toute inscription au service vaut acceptation expresse, sans réserve et en totalité
des présentes CGU.

Article 2 – Objet

L'Application permet notamment aux internautes, ayant préalablement téléchargé
l'Application, gratuite, au moyen de leur téléphone intelligent, disponible sur :

- Android via le service « Google Play » sous la forme d'une application mobile destinée à être utilisée sur les équipements sous Android compatibles ;
- IOS via le service « App Store », sous la forme d'une application mobile destinée à être utilisée sur les équipements sous iOS compatibles, y compris notamment un iPhone, un iPod touch ou un iPad,

De bénéficier des services dans le cadre d'un dispositif d'apport d'affaires lifehome IMMO ;

Est entendu par Apport d'affaires le fait qu'une personne/ une entreprise / une association dénommée le Parrain/Ambassadeur mette en relation soit :

- Un vendeur de bien immobilier dénommé le filleul avec l'agence lifehome IMMO.
- Un candidat qui intègre par la suite de ce parrainage le réseau lifehome IMMO en tant qu'agent commercial en immobilier.

Il doit exister un lien entre le Parrain et le filleul et il est indispensable **que le filleul soit informé de cette mise en relation.**

Exclusion:

- Une simple transmission d'informations (exemple : coordonnées présent sur un panneau à vendre ou sur une annonce de recherche d'emploi), ne sera pas considérée comme un apport d'affaires. Si le client ou candidat se trouve déjà dans notre base de données (Exemple : Mandat déjà détenu par notre agence / Candidat ayant déjà postulé directement auprès de LIFEHOME IMMO, préalablement à l'enregistrement de celui-ci par l'Agent Parrain), le parrainage ne pourra pas être prise en compte. Le parrain pourra demander un/les justificatifs de cette antériorité.
- Dans le cas où il y aurait plusieurs dénonces pour le même bien/candidat, seule la première dénonce sera prise en considération et justifiée par la date et l'heure d'enregistrement sur l'Application lifehome CONNECT. En cas de litige, la direction de LIFEHOME IMMO se réserve le droit de confirmer cette antériorité.

Désignation des bénéficiaires :

3 types d'apporteurs/ambassadeurs/organisations sont dénommés ci-après :

1. L'AMBASSADEUR PARTICULIER (Ouvert à tous) :

En fonction du montant du/des gains, l'une des deux limitations ci-dessous s'applique :

- Lorsque le gain est supérieur ou égal à 2 000 euros sur une même affaire, la limite est de 1 encaissement par an et par personne
- Lorsque plusieurs gains sont cumulés sur une même année, le montant total des encaissements ne pourra pas excéder 2 000 euros / an

L'ambassadeur particulier qui dispose d'un « CODE ENTREPRISE / ASSOCIATION » lors de son inscription sera automatiquement rattaché à l'entreprise ou l'association détentrice du code. Il accepte expressément que l'administrateur de l'entreprise ou de l'association ait une visibilité sur son activité via son accès administrateur.

2. L'ENTREPRISE dénommée « Ambassadeur entreprise lifehome IMMO » :

L'ambassadeur est un professionnel immatriculé en tant que tel (exemple : Artisan, commerçant, profession libérale...), il dispose d'un numéro SIRENE et il est en mesure d'éditer des factures d'apport d'affaires de manière illimitée.

3. L'ASSOCIATION dénommée « Ambassadeur association » pourra choisir parmi les 2 formules ci-dessous :

a) FORMULE « MÉCÉNAT » :

Toute association inscrite et bénéficiant d'un numéro de RNA (registre national des associations pourra intégrer le programme BoostMonAssos. Pour cela, une simple inscription sera à effectuer par le représentant légal de l'association sur l'application **lifehomeCONNECT**. L'association pourra ensuite être choisie et percevoir un ou des versements sous forme de Dons, selon les conditions détaillées dans le tableau des conditions financières.

L'association s'engage à nous transmettre un récépissé de Don (reçu fiscal) après l'encaissement de celui-ci. Aucune contrepartie n'est attendue ni demandée.

b) FORMULE « SPONSORING »

Toute association inscrite et bénéficiant d'un numéro de RNA (registre national des associations pourra intégrer le programme BoostMonAssos et opter pour la formule « Sponsoring ».

Une convention de partenariat devra être signée entre lifehome IMMO et l'association. Dès lors, lorsque l'association est choisie par un ambassadeur disposant du code de l'association dans son application lifehome CONNECT lors de l'une de ses ventes / recrutement apportés, l'association bénéficiera d'un versement selon les conditions détaillées dans le tableau des conditions financières.

Quel que soit la formule choisie, l'association donne expressément son accord à la société lifehome IMMO afin utiliser le logo de l'association aussi bien sur l'application mobile, les différents sites internet lifehome, également dans le cadre de publicités diffusées sur les réseaux sociaux.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Honoraires d'assiette : Ils désignent les honoraires hors taxes et nets de toute remise, rétrocession, commissions ou sous-commissions ou droit, éventuellement dus à un ou d'autres agents immobiliers, confrères, apporteurs d'affaires, ambassadeur, associations ou tous intermédiaires, encaissés par le Mandant au titre de toutes les ventes, achats et locations des biens confiés par la clientèle réalisée avec le concours du Mandant grâce aux interventions de l'Agent.

Les montants indiqués ci-dessous s'entendent TTC (toutes taxes comprises) et s'appliquent sur les honoraires d'assiette hors taxes encaissés par la SAS lifehome IMMO lors de la vente, après signature de l'acte authentique.

A chaque vente de l'agent Parrainé, lifehome IMMO s'engage à informer le Parrain dans un délai de 30 jours et à lui transmettre sur demande toutes pièces utiles permettant au Parrain de vérifier l'exactitude du montant (exemple : factures notaires justifiant du montant des honoraires encaissés par lifehome IMMO).

Dans le cadre de la réversion auprès des associations, une demande de RIB sera effectuée par email. L'association dispose d'un délai de 8 jours afin de transmettre son relevé d'identité bancaire faute de quoi une autre association pourra être choisie par la direction. L'association s'engage également à transmettre sous huitaine les éventuelles factures ou récépissés de dons.

Dans le cadre de la réversion auprès des particuliers, une demande de RIB et pièce d'identité pourront être demandés. Les documents ne seront pas conservés par la SAS lifehome IMMO, c'est pourquoi ils devront être fournis lors de chaque réversion.

1- AMBASSADEUR PARTICULIER :

APPORT D'UN BIEN IMMOBILIER A VENDRE :

Les contreparties de ces apports d'affaires sont les suivantes. Pour la vente d'un bien immobilier et lorsque la vente est réalisée par la SAS lifehome IMMO, après signature de l'acte authentique et dans un délai de 30 jours maximum :

- Le parrain/ambassadeur Particulier percevra un paiement de 5% des honoraires d'assiette hors taxes d'agence de la vente concernée.
- En supplément de ce paiement, dans le cadre du service BoostMonAssos, 2% des honoraires d'assiette hors taxes d'agence de la vente concernée seront reversés à une association que l'Apporteur ambassadeur d'affaire pourra désigner. Dans le cas où l'apporteur d'Affaires ambassadeur ne désigne pas d'association, l'agent commercial en charge de la vente ou la direction de lifehome IMMO choisira l'association bénéficiaire du Don.

APPORT D'UN CANDIDAT FUTUR AGENT COMMERCIAL LIFEHOME :

Pour le parrainage d'un candidat par un parrain particulier désigné ambassadeur particulier et lorsque ledit candidat aura réalisé sa première vente actée avec lifehome IMMO, le parrain Particulier percevra un paiement de 500 euros.

De plus, dans le cadre du service BoostMonAssos, 100 euros seront reversés sous forme de Don à une association que l'ambassadeur Particulier pourra désigner.

En résumé :

Identité / Gains	Gains Apport d'un bien immobilier « vendu » Pourcentage des honoraires d'assiette hors taxes de la vente concernée	Gains Apport d'un candidat « recruté »
Réversion ambassadeur particulier	5%	500 €
Réversion association inscrite « Mécénat »	2%	100 €

2- ENTREPRISE avec ambassadeur utilisant code organisation « entreprise »

APPORT D'UN BIEN IMMOBILIER A VENDRE :

Les contreparties de ces apports d'affaires sont les suivantes. Pour la vente d'un bien immobilier et lorsque la vente est réalisée par la SAS lifehome IMMO, après signature de l'acte authentique et dans un délai de 30 jours maximum :

- L'entreprise propriétaire du code entreprise percevra un paiement de 5% des honoraires d'assiette hors taxes d'agence de la vente concernée.
- Le parrain/ambassadeur/dirigeant de l'entreprise inscrit avec le code entreprise et ayant apporté l'affaire percevra un paiement de 5% des honoraires d'assiette hors taxes d'agence de la vente concernée. Dans le cas où l'ambassadeur se trouve également être le dirigeant de l'entreprise, il devra préalablement au paiement nous transmettre une facture.
- En supplément de ce paiement, dans le cadre du service BoostMonAssos, 2% des honoraires d'assiette hors taxes d'agence de la vente concernée seront reversés à une association que l'Apporteur d'affaire pourra désigner. Dans le cas où l'apporteur d'Affaires ne désigne pas d'association, l'agent commercial en charge de la vente ou la direction de lifehome IMMO choisira l'association bénéficiaire du Don.

APPORT D'UN CANDIDAT RECRUTÉ :

Pour l'apport d'un candidat recruté par l'entreprise lifehome IMMO, ayant signé son contrat, après signature de l'acte authentique et dans un délai de 30 jours maximum :

- L'entreprise propriétaire du code entreprise percevra un paiement de **5%*** des honoraires d'assiette hors taxes générés par l'Agent sur ses 12 premiers mois d'activité (hors 1^{ère} vente). L'entreprise devra préalablement à chaque paiement nous transmettre une facture.
- Le parrain/ambassadeur/dirigeant de l'entreprise inscrit avec le code entreprise et ayant apporté le candidat percevra un paiement de 500 euros à la signature authentique de la 1^{ère} vente de l'agent concerné.

- En supplément de ce paiement, dans le cadre du service BoostMonAssos, 100 euros seront reversés à une association que l'Apporteur d'affaire pourra désigner. Dans le cas où l'apporteur d'Affaires ne désigne pas d'association, l'agent commercial en charge de la vente ou la direction de lifehome IMMO choisira l'association bénéficiaire du Don.

En résumé :

Identité / Gains	Gains Apport d'un bien immobilier « vendu » Pourcentage des honoraires d'assiette hors taxes de la vente concernée	Gains Apport d'un candidat « recruté »
Réversion entreprise propriétaire du code	5%	5% des honoraires d'assiette hors taxes générés par l'Agent sur ses 12 premiers mois d'activité (hors 1 ^{ère} vente)
Réversion ambassadeur inscrit avec « Code entreprise » / dirigeant	5%	500 € à la signature authentique de la 1ère vente de l'agent lifehome IMMO
Réversion association inscrite « Mécénat »	2%	100 €*

3- ASSOCIATION avec ambassadeur utilisant code organisation « association »

APPORT D'UN BIEN IMMOBILIER A VENDRE :

Pour la vente d'un bien immobilier et lorsque la vente est réalisée par nos soins, après signature de l'acte authentique et dans un délai de 30 jours maximum :

- L'association détentrice du code association et ayant choisie l'offre partenariat « Sponsoring » percevra un paiement de 5% des honoraires d'assiette hors taxes d'agence de la vente concernée. L'association devra préalablement au paiement nous transmettre une facture.
- L'ambassadeur utilisateur du code association percevra un paiement de 5% des honoraires d'assiette hors taxes d'agence de la vente concernée.

APPORT D'UN CANDIDAT RECRUTÉ :

Pour l'apport d'un candidat recruté par l'entreprise lifehome IMMO, ayant signé son contrat, après signature de l'acte authentique et dans un délai de 30 jours maximum :

- L'association propriétaire du code entreprise percevra un paiement de 5%* des honoraires d'assiette hors taxes générés par l'Agent sur ses 12 premiers mois d'activité (hors 1^{ère} vente). L'association devra préalablement au paiement nous transmettre une facture.

- Le parrain/ambassadeur inscrit avec le code association et ayant apporté le candidat percevra un paiement de 500 euros à la signature authentique de la 1^{ère} vente de l'agent concerné.

En résumé :

Identité / Gains	Gains Apport d'un bien « vendu »	Gains Apport d'un candidat « recruté »
Ambassadeur avec code « Association »	5%* max	500 €* à la signature authentique de la 1 ^{ère} vente de l'agent lifehome IMMO
Association « Sponsoring »	5%* min	5%* des honoraires d'assiette hors taxes générés par l'Agent sur ses 12 premiers mois d'activité (hors 1 ^{ère} vente)

Article 3 – Définitions

- CGU : désignent les présentes Conditions Générales d'accès et d'Utilisation aux Services proposés sur l'Application. Les CGU sont accessibles en permanence en ligne sur l'Application.
- Compte Utilisateur : désigne le Compte permettant à l'Utilisateur de naviguer sur l'Application et d'accéder à l'ensemble des informations liées à son activité.
- Coordonnées de connexion : désigne les identifiants personnels de l'Utilisateur composés de son identifiant de connexion (adresse courriel) et de son mot de passe
- Services : désignent les différentes solutions disponibles sur l'Application : Lors d'une simple navigation sur l'Application, l'Internaute accède aux services suivants :
- Naviguer sur l'Application ;
- Visualiser son espace personnel sous réserve qu'il ait validé son adresse de messagerie électronique ;
- Consulter des informations relatives à son activité ainsi que des informations concernant LIFEHOME IMMO d'une manière générale
- Utilisateur : désigne toute personne âgée de plus de 18 ans ayant procédé à son inscription sur l'Application. Les mineurs émancipés ne peuvent accéder aux Services proposés sur l'Application.

Article 4 – Accès aux Services

Pour pouvoir télécharger l'Application, l'Internaute/Utilisateur doit vérifier qu'il dispose des équipements matériels et logiciels, ainsi que d'une connexion à Internet compatibles avec les conditions de fourniture des Services.

Matériels et système d'exploitation : Smartphones compatibles disposant des versions minimum suivantes : iOS 8 et Android 4.1
Bande passante : 0,5 MGPS 40 ko/s minimum.

Article 5 – Internautes CGU - Application LIFEHOME IMMO

En téléchargeant l'Application, l'Utilisateur, reconnaît être soumis aux présentes CGU, il s'engage à ne pas:

- envoyer ou transmettre par un moyen électronique un contenu illégal, préjudiciable, menaçant, injurieux, harcelant, délictuel, diffamatoire, vulgaire, obscène, contraire aux bonnes mœurs, portant atteinte à la vie privée d'une personne, et/ ou contrevenant aux droits d'un tiers ;
- usurper l'identité d'un autre Utilisateur ; L'Internaute reconnaît les limites du réseau internet et ne peut tenir pour responsable la Société éditrice de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement et/ou fonctionnement d'un ou plusieurs Services proposés sur l'Application ;
- enregistrer, réutiliser, diffuser les accompagnements sonores hors d'une utilisation individuelle dédié au repos ou à la relaxation ;
- à ne pas commettre d'acte de retro-ingénierie sur l'application ou les accompagnements sonores.

Article 6 – Inscription : création d'un Compte Utilisateur.

6.1. Généralités

Chaque Utilisateur ne peut avoir qu'un seul compte sur l'Application. Chaque compte est personnel au nom de l'Utilisateur et ne peut être transmis par quelque moyen que ce soit, à un tiers, même à titre gratuit. La création d'un Compte Utilisateur Simple permet à son titulaire d'accéder aux Services suivants :

- Naviguer sur l'Application ;
- Visualiser son espace personnel sous réserve qu'il ait validé son adresse de messagerie électronique,
- Recevoir des informations de la Société éditrice par SMS, courrier et/ou courriel,
- Recevoir des conseils personnalisés en lien avec son activité dans l'Application ;
- Utiliser les accompagnements audioguidés someo© pour se reposer ou se relaxer ;

La Société éditrice se réserve le droit de refuser l'inscription ou de clôturer le compte d'un Utilisateur.

Pour accéder au statut d'Utilisateur, l'Utilisateur doit remplir les conditions suivantes :

- Être une personne physique ;
- Être majeur (18 ans au moins, exclusion des mineurs émancipés) ;
- Ne pas avoir de contre-indications médicales à l'utilisation d'un téléphone intelligent et/ou d'une application ;
- Avoir la capacité juridique (au sens des articles 1108 et suivants du Code civil), et donc de souscrire valablement aux CGU.

6.2. Processus de création du Compte Utilisateur Simple

L'inscription de l'Utilisateur se fait en deux (2) étapes successives :

Étape 1 :

Transmission des informations concernant l'Utilisateur apporteur d'affaires ambassadeur, association, entreprise ou agent commercial ;

Étape 2 :

Réception par l'Utilisateur d'un email à l'adresse de courriel communiquée et préenregistrée dans les fichiers de la Société éditrice.

Téléchargement et installation par l'utilisateur de l'application en version iOS ou Android ;

Il certifie sur l'honneur :

- qu'il est âgé de plus de 18 ans et qu'il n'a pas de contre-indication médicale à l'utilisation d'un dispositif d'accompagnement sonore par l'intermédiaire d'un téléphone intelligent.
- qu'il a pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation de l'Application.

Article 7 – Informations de la Société éditrice

L'Utilisateur consent à recevoir des informations selon les modes suivants (sms, courriels...) de la Société éditrice ou de l'agent commercial référent, dans le cadre de mises à jour de l'Application, de ses contenus ou toutes autres éléments de communication (publicités, invitations...).

Article 8 – Coordonnées de connexion

8.1 Création d'un compte

L'Utilisateur renseigne lors de son inscription :

- Son adresse de courrier électronique qui lui servira d'identifiant lors de chaque de ses connexions à l'Application ;
- Un mot de passe de son choix

L'Identifiant et le mot de passe devront être saisis par l'Utilisateur lors de sa première connexion. Par la suite, ses identifiant et mot de passe resteront pré-enregistrés à chaque connexion de telle sorte que l'Utilisateur n'aura pas à les saisir à nouveau pour utiliser l'Application. Il pourra toutefois désactiver cette fonctionnalité en cliquant manuellement (menu / déconnexion).

L'Utilisateur peut notamment modifier son mot de passe en cas d'oubli en cliquant sur le lien mot de passe oublié. Après avoir cliqué sur ce lien, il est redirigé vers une page web qui lui demande de renseigner son adresse mail à laquelle sera envoyé un message contenant un token unique et sécurisé permettant de modifier son mot de passe.

L'Utilisateur doit immédiatement signaler à la Société éditrice par l'envoi d'un courrier électronique à l'adresse suivante : lh@lifehome.fr toute utilisation non autorisée de ses coordonnées de connexion ou s'il pense que l'une quelconque de ses coordonnées de connexion n'est plus confidentielle.

La société éditrice se réserve le droit d'exiger que l'utilisateur modifie ses coordonnées de connexion si elle estime que ces dernières n'assurent plus une sécurité adéquate. En cas de problème, la société se réserve le droit de suspendre, de manière temporaire ou définitive, l'accès de l'Utilisateur à l'Application à l'aide de ses Coordonnées de connexion.

8.2 Confidentialité des Coordonnées de connexion

Il appartient à l'utilisateur de veiller au strict respect de la confidentialité de ses coordonnées de connexion. La conservation, l'utilisation et la transmission des coordonnées de connexion s'effectuent sous l'entière et unique responsabilité de l'utilisateur.

Particulièrement, l'utilisateur est averti de l'insécurité inhérente à l'utilisation de la fonction de mémorisation automatique des coordonnées de connexion que son système informatique peut permettre, et déclare assumer l'entière responsabilité de l'utilisation et des conséquences éventuelles d'une telle fonction.

Toute utilisation des coordonnées de connexion est présumée avoir été effectuée ou dûment autorisée par l'Utilisateur.

Par conséquent, la société éditrice ne saurait en aucun cas être tenue responsable des conséquences préjudiciables à l'utilisateur résultant des utilisations illicites, frauduleuses ou abusives des coordonnées de connexion et de l'accès au site par un tiers non expressément autorisé par l'utilisateur.

L'Utilisateur reste en conséquence seul responsable de l'impossibilité pour lui d'accéder à son compte en cas d'oubli de ses coordonnées de connexion (pour lesquelles des procédures de récupération existent). Toute utilisation illicite des coordonnées de connexion de l'utilisateur devra être signalée dans les plus brefs délais à la société éditrice à l'adresse électronique suivante : lh@lifehome.fr afin qu'elle soit à même de faire cesser, après enregistrement de l'opposition de l'utilisateur, les effets de cette utilisation frauduleuse.

Article 9- Données personnelles

9.1 Objet et destination des données personnelles recueillies sur l'Application

9.1.1 Données personnelles communiquées par l'Utilisateur

Les données personnelles demandées, et précédées d'un astérisque, à l'Utilisateur sont obligatoires pour la création d'un compte sur l'Application. Ces données collectées sont traitées à des fins de gestion de compte et de fourniture des Services disponibles sur l'Application.

L'utilisateur s'engage à communiquer des données exactes, complètes et sincères.

Les données sont communiquées au personnel chargé de traiter les données en raison de leurs fonctions, aux sous-traitants, aux prestataires de services de la société éditrice et, éventuellement aux partenaires de la société éditrice avec le consentement exprès et préalable des utilisateurs et la précision de la finalité d'une telle transmission.

L'utilisateur est informé que ses données personnelles sont communiquées au Service Client de la Société éditrice dans le cadre de la gestion de son compte utilisateur et ce dans le strict respect de la loi informatique et libertés.

Les données personnelles de l'utilisateur pourront être utilisées pour l'envoi de newsletters, sous réserve de l'accord préalable exprès de l'utilisateur, l'utilisateur pourra à tout moment demander à être désinscrit des services en cliquant sur le lien de désinscription de la newsletter reçue.

Les entreprises et associations donnent expressément leur accord à la société lifehome IMMO à des fins d'utilisation des logos aussi bien sur l'application mobile, les différents sites internet lifehome, également dans le cadre de publicités diffusées sur les réseaux sociaux. Elles pourront toutefois s'opposer à cette diffusion en contactant directement le siège à l'adresse suivante : lh@lifehome.fr

9.1.2 Collecte de données hors-communication faite par l'Utilisateur

Lors de l'utilisation de l'Application par l'utilisateur, la société éditrice est également amenée à recueillir d'autres types de données à caractère personnel (et notamment son adresse IP), le cas échéant par le biais de formulaires.

9.1.3 Utilisation des données à caractère personnel

Les données collectées sont appelées à être utilisées principalement dans le cadre de gestion du compte de l'utilisateur et de la fourniture des services par la société éditrice.

Elles ont également pour objet de permettre la transmission d'informations ciblées ou généralistes à l'utilisateur et l'amélioration du service.

9.1.4 Communication à des tiers

Les données recueillies pourront, être communiquées, pour les finalités mentionnées ci-dessus, aux établissements de la société éditrice, à ses partenaires et prestataires, dans la limite nécessaire à l'accomplissement des tâches qui leurs sont confiées.

9.1.5 Sécurité des traitements

La société éditrice prend les mesures physiques, techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel, en vue notamment de les protéger contre toute perte, destruction accidentelle, altération et accès non autorisés.

9.1.6 Application de la réglementation européenne en matière de récoltes et transferts de données à caractère personnel

9.1.6.1 Traitement des données

La société éditrice garantit la conformité des traitements des données récoltées avec la protection de la vie privée et des libertés et droits fondamentaux de l'Utilisateur conformément au Règlement n°2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

9.1.6.2 Transfert des données

En raison de la dimension internationale de la fourniture des services par la Société éditrice, notamment par l'intervention de sous-traitants et sociétés tierces, la collecte et le traitement des données visées ci-dessus sont susceptibles d'impliquer leur transfert vers des pays non-membres de l'Espace Économique Européen, dont les législations en matière de protection des données à caractère personnel diffèrent de celles de l'Union Européenne.

Pendant toute la durée de la fourniture des services, la société éditrice peut confier certains services assurant des fonctions opérationnelles à des prestataires choisis pour leur expertise et leur fiabilité situés en dehors de l'Union Européenne pour la réalisation de prestations informatiques ciblées et limitées (tests, développements, maintenance informatique). Ces opérations ne nécessitent pour l'essentiel pas de transfert de données à caractère personnel. Toutefois, la complexité de certaines opérations peut nécessiter un accès à certaines données à caractère personnel. Dans ce cas, des mesures physiques, organisationnelles, procédurales, techniques et relatives aux personnels, rigoureuses et appropriées, assurent la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel.

En particulier, un cadre contractuel précis et exigeant détermine les conditions d'intervention et de sécurité des prestataires. Il est notamment conforme à la décision de la Commission européenne du 5 février 2010 (2010/87/UE) relative aux clauses contractuelles types pour le transfert de données à caractère personnel vers des sous-traitants établis dans des pays tiers et conforme au RGPD. En outre, ces éventuels transferts feront l'objet d'une autorisation de la CNIL conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés.

9.1.6.3 Conservation des données

Les Données ne sont conservées que pour une durée raisonnable et strictement nécessaire à la réalisation des finalités du traitement pour lesquelles elles ont été collectées ou qui ont été autorisées ultérieurement par l'Utilisateur. Au-delà de cette durée, elles seront conservées de façon anonyme à des fins exclusivement statistiques et ne donneront lieu à aucun traitement.

9.2 Droits de l'Utilisateur

Conformément à la loi informatique et libertés l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression aux informations personnelles qui le concernent.

Toute demande d'exercice du droit d'accès, de rectification, et de suppression le cas échéant, peut être effectuée en s'adressant sa demande jointe d'une copie de la pièce d'identité, à : Service Client – LIFEHOME IMMO, 9 rue Robert Schuman, 34430 SAINT JEAN DE VEDAS.

Le service client répondra à sa demande dans un délai maximal de deux (2) mois à compter de sa réception, sous réserve qu'elle soit suffisamment précise et comporte tous les éléments nécessaires pour répondre à sa demande, faute de quoi le service client invitera l'Utilisateur à la compléter.

Conformément à l'article 40 de la loi « Informatique et libertés » il est possible pour l'Utilisateur de demander l'effacement partiel ou total de ses données personnelles à la société éditrice en envoyant un courriel à l'adresse « lh@lifehome.fr ». Il devra à cette occasion justifier de son identité.

Article 10 – Responsabilité de la Société éditrice

10.1. Disponibilité de l'Application

L'Utilisateur dispose d'un droit d'accès et d'utilisation de l'Application en vertu du contrat liant la société éditrice et son employeur.

Cette utilisation est donc conditionnée à l'exécution et à la durée dudit contrat. Les services pourront être interrompus ou suspendus, temporairement ou définitivement, pour un quelconque motif prenant sa source dans l'inexécution de la part de l'employeur de ses obligations vis-à-vis de la société éditrice.

La société éditrice s'efforce d'assurer la disponibilité de l'Application 24 heures sur 24, et 7 jours sur 7.

Cependant, il peut arriver que l'accès à l'Application soit interrompu dans le cadre d'opérations de maintenance, de mises à niveau matériel ou logiciel, de réparations d'urgence, ou par suite de circonstances indépendantes de la volonté de la Société éditrice (comme par exemple, défaillance des liaisons et équipements de télécommunications).

La société éditrice s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables pour limiter ces perturbations, pour autant qu'elles lui soient imputables. L'utilisateur reconnaît et accepte que la société éditrice n'assume aucune responsabilité pour toute indisponibilité, suspension ou interruption de l'Application ou des services.

L'utilisateur fait son affaire personnelle de la mise en place des moyens informatiques et de télécommunications permettant l'accès à l'Application et des connaissances nécessaires à l'utilisation d'Internet et l'accès à l'Application.

L'internaute et/ou l'utilisateur conserve à sa charge les frais de connexion et d'équipement liés à l'accès à Internet et à l'utilisation de l'Application.

L'internaute et/ou l'utilisateur utilise l'Application à ses risques et périls.

10.2 Responsabilité de la Société

10.2.1. La société éditrice s'engage à fournir les services en professionnel diligent, dans le cadre d'une obligation de moyens.

10.2.2 La société éditrice ne saurait en aucune circonstance encourir de responsabilité au titre des dommages indirects ou imprévisibles au sens des articles 1150 et 1151 du Code Civil, qui incluent notamment, mais sans que cette liste soit limitative, tout gain manqué, perte d'une chance, coût de l'obtention d'un service ou d'une technologie de substitution.

10.2.3 La société éditrice ne saurait en aucun cas et en aucune circonstance être tenue pour responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement et/ou fonctionnement d'un ou plusieurs services proposés sur l'Application ;
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- des problèmes d'acheminement ;
- des conséquences de tout virus ou bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un utilisateur ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la participation à l'un des services proposés sur l'Application ou ayant endommagé le système informatique d'un utilisateur.

10.3 Force majeure

La responsabilité de la société éditrice ne pourra être recherchée en cas de force majeure ou pour tout autre événement indépendant de sa volonté empêchant la fourniture des services dans des conditions conformes aux dispositions des CGU.

10.4 Connexion

La connexion à l'Application et la participation des utilisateurs aux services proposés sur l'Application se fait sous leur entière responsabilité. Il appartient à tout utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte (virus, spams, cheval de Troie, bogues, etc.). En aucun cas, la société éditrice ne pourra être tenue responsable des difficultés ou impossibilités pour les Internautes/ Utilisateurs de se connecter à Internet.

10.5 Annulation – évolution - suspension

La société éditrice ne pourra être tenue responsable si, pour toute raison indépendante de sa volonté, un ou plusieurs des services venaient à être modifiés, reportés ou annulés.

Toute évolution ou changement du contenu de l'Application pourra entraîner une mise à jour et/ou une indisponibilité temporaire de l'Application, laquelle ne saurait en

aucune manière engager la responsabilité de la société.

De même, la société éditrice se réserve la faculté d'interrompre ou de suspendre un ou plusieurs des services proposés sur l'Application, à tout moment et sans préavis, sans avoir à en justifier, notamment dans les conditions de l'article 10.1. Dans ce cas, la responsabilité de la société éditrice ne pourra être engagée d'aucune manière et les utilisateurs ne pourront prétendre à aucun dédommagement de quelque nature que ce soit.

Article 11 – Garanties

Dans l'hypothèse où la responsabilité de la société éditrice serait judiciairement recherchée à raison d'un manquement par un utilisateur aux obligations qui lui incombent en application des présentes et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, la société éditrice pourra appeler l'utilisateur en garantie.

Article 12 – Droits de propriété intellectuelle

La société éditrice est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des éléments composant l'Application (y incluant son rédactionnel, ses contenus sonores, sa charte graphique, son arborescence, ses interfaces de navigation, ses bases de données etc.).

A ce titre, sauf autorisation préalable et écrite de la société éditrice, l'Utilisateur ne pourra procéder à une quelconque reproduction, représentation, adaptation, traduction et/ou transformation partielle ou intégrale, et/ou un transfert sur une autre Application et/ou autre site Internet de tout élément ou donnée composant l'Application.

Toute reproduction des marques et/ou logos figurant sur l'Application, par quelque moyen que ce soit, sans autorisation préalable et écrite de la Société éditrice, est strictement interdite.

Toute violation des dispositions qui précèdent constitue un acte de contrefaçon susceptible d'engager la responsabilité civile et/ou pénale de son auteur.

Article 13- Modifications du Service ou des CGU

La société éditrice s'engage à informer l'Utilisateur de l'évolution des CGU par tout moyen à sa convenance. Toute connexion à l'Application après information à l'utilisateur de l'évolution des fonctionnalités de l'Application ou des CGU vaut acceptation des modifications effectuées.

Dans un souci d'adaptation aux évolutions de l'Application et/ou de son exploitation, la société éditrice se réserve le droit de modifier, unilatéralement et sans préavis, les présentes CGU de même que les services offerts sur l'Application.

La société éditrice s'engage à informer préalablement l'Utilisateur de cette évolution par tout moyen à sa convenance.

Toute connexion à l'Application par l'utilisateur après qu'il ait été informé de l'évolution des fonctionnalités de l'Application ou des CGU vaut acceptation des modifications effectuées.

La version des CGU acceptée par l'Utilisateur exprime l'intégralité des obligations

entre la société éditrice et l'Utilisateur, relatives aux services proposés par la société et annule et remplace toute déclaration, engagement, communication orale ou écrite, acceptation, contrat et accord préalable, relatifs à la fourniture des services par la société.

L'utilisateur peut à tout moment accéder aux CGU en vigueur directement au sein de l'application (menu/mentions légales – puis en cliquant sur un lien hypertexte) ou directement à partir du lien hypertexte suivant :<http://www.someo.net/cgu>.

Article 14 - Réclamations

L'utilisateur peut adresser une réclamation, par courrier électronique à l'adresse suivante :

lh@lifehome.fr

Ou par téléphone au : +33 (0)4 67 08 39 51

Médiateur de la consommation :

En cas de différend, le MANDANT est enfin informé qu'il devra adresser une réclamation écrite au MANDATAIRE. Si la réponse à sa réclamation ne le satisfait pas ou en l'absence de réponse dans un délai de 30 jours, le MANDANT pourra saisir le **médiateur de la consommation** compétent inscrit sur la liste des médiateurs agréés par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation.

Nom du médiateur : GALIAN

Adresse postale du médiateur :

89 rue de la Boétie 75008 PARIS

Site internet du médiateur : www.galian.fr

Article 15 – Preuve

De convention expresse entre l'utilisateur et la société éditrice, seuls les systèmes et fichiers informatiques de cette dernière feront foi.

Les registres informatisés, qui sont conservés dans les systèmes informatiques de la société éditrice dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre la société éditrice et l'Internaute et/ou utilisateur.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, la société éditrice pourra se prévaloir, et être déclarée recevable en cas de procédure contentieuse, de la production notamment aux fins de preuve, de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) sous format ou support informatiques ou électroniques établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la société éditrice et notamment dans ses systèmes informatiques.

Article 16 – Durée

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) sont applicables à compter du 17/08/2022 et ce, pour une durée indéterminée.

Article 17 – Invalidité

Si une ou plusieurs dispositions des présentes CGU est considérée comme invalide ou inapplicable pour quelque raison que ce soit, ladite disposition sera corrigée dans la seule mesure nécessaire pour la rendre applicable.

Il est précisé que si une ou plusieurs dispositions des présentes CGU étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Article 18 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGU sont régies et interprétées par la seule loi française.

Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution des présentes ou de la participation aux Jeux sera soumis aux Tribunaux compétents, désignés conformément aux dispositions du Code de Procédure Civile.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par lifehome IMMO pour gérer votre demande d'information. Elles sont conservées pour la durée nécessaire à la gestion de votre demande dans le respect des prescriptions légales applicables et sont destinées à nos conseillers.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : lifehome IMMO, 9 rue Robert Schuman, 34430 St Jean de Védas. Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>

Divulgarion à des tiers :

Nous ne vendons, n'échangeons et ne transférons pas vos informations personnelles identifiables à des tiers.

SAS LIFEHOME IMMO, RCS de Montpellier N° 839 468 840

Carte professionnelle délivrée par la CCI de l'Hérault N° CPI 3402 2018 000 032

374, Caisse de garantie GALIAN 120 000 euros, non détention de fonds 89 rue de la Boétie, 75008 PARIS